

14 février 2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Weedon, dûment convoquée tel que stipulé à l'article 153 du code municipal, tenue au complexe municipal, lundi, le 14 février 2011 à 17h00.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Renée-Claude Leroux Lisette Bellemare Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 17h00 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère) par intérim
4. Règlements d'emprunt #2007-003 et 2009-002
 - 3.1 Adjudication d'une émission d'obligation
 - 3.2 Concordance
 - 3.3 Courte échéance
5. Autorisation de paiement – travaux d'infrastructure 2^e Avenue
6. Période de question
7. Levée de l'assemblée

2011-043

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

**#3 DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE)
PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE le directeur général Monsieur Émile Royer nous a informés le 17 novembre dernier que pour raisons médicales, il doit arrêter de travailler complètement pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE Madame Lyne Gilbert directrice générale / secrétaire trésorière par intérim depuis le 22 novembre dernier doit quitter le poste suite à son embauche pour un travail permanent;

2011-044

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE durant l'absence de Monsieur Royer et suite au départ de Madame Gilbert, Madame Hélène Lessard agisse à titre de directrice générale adjointe et qu'elle soit responsable de la gestion au quotidien de la municipalité;

QUE durant l'absence de Monsieur Royer et suite au départ de Madame Gilbert, Madame Hélène Lessard, à titre de secrétaire-trésorière par intérim, soit et est autorisée à signer tous les effets de caisse et autres documents de la municipalité.

QUE les conditions d'embauche sont : taux horaire de 25\$/heure et les frais de déplacement de son domicile au bureau payés par la municipalité.

#4

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #2007-003 ET 2009-002

#4.1

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2007-003 et 2009-002, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} mars 2011, au montant de 4 203 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Weedon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,00100	209 000\$	1,600%	2012	3,65291%
		216 000\$	2,100%	2013	
		224 000\$	2,650%	2014	
		231 000\$	2,900%	2015	
		3 323 000\$	3,250%	2016	
Financière Banque Nationale Inc.	98,01400	209 000\$	1,600%	2012	3.69415
		216 000\$	2,050%	2013	
		224 000\$	2,550%	2014	
		231 000\$	3,000%	2015	
		3 323 000\$	3.300%	2016	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98,44660	209 000\$	1,800%	2012	3.78576
		216 000\$	2,300%	2013	
		224 000\$	2,700%	2014	
		231 000\$	3,150%	2015	
		3 323 000\$	3.500%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse;

2011-045

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Bellemare Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 203 000 \$ de la Municipalité de Weedon soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

#4.2

CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 203 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2007-003	3 764 000 \$
2009-002	439 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

2011-046

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 203 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} mars 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Weedon
225, 2^e Avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Weedon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#4.3

COURTE ÉCHÉANCE

2011-047

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 203 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2007-003 et 2009-002, la Municipalité de Weedon émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} mars 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2007-003 et 2009-002, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#5

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 2^e AVENUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Teknika HBA en date du 04 février 2011, la recommandation de paiement # 5 pour les travaux effectués par Excavation Marchand & Fils inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE;

2011-048

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la recommandation de paiement d'un montant de 404 350,80 \$ moins un crédit de 100 945,85 \$, lequel crédit représente un paiement en trop lors du décompte # 4;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à verser à Excavation Marchand & Fils inc., la somme de 303 404,95 \$;

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre, à la Municipalité de Weedon, un chèque au montant de 67 259,92 \$, correspondant au montant de 156 691,47 \$ (partie des travaux qui leur incombe) moins le montant de 89 431,55 \$ (part du crédit se rapportant au décompte # 4).

#6

PÉRIODE DE QUESTIONS

#7

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2011-049

Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance extraordinaire à 17:25 h.

Hélène Lessard

Directrice générale / secrétaire-
trésorière par intérim

Jean-Claude Dumas

Maire